

Association Suisse d'Assurances ASA

23.08.2005 - 18:52 Uhr

Intempéries - ASA: Les dommages devraient se chiffrer en centaines de millions CHF

Zurich (ots) -

En Suisse, la situation sur le front des intempéries continue d'empirer. Les assureurs privés tablent sur des dommages se chiffrant en centaines de millions CHF. Une première estimation est attendue au début de la semaine prochaine. Les assureurs sont affligés par les souffrances qu'ont engendrées les inondations dans de nombreuses régions suisses.

Pour l'heure, il est encore impossible d'estimer avec précision l'ampleur des dommages à la charge des assureurs privés. Toutefois, leur montant devrait se chiffrer en centaines de millions CHF. Cette situation n'est pas sans rappeler les graves inondations de 1999. Dans les cantons où opèrent les assureurs privés, elles avaient engendré 25 millions CHF de dommages aux bâtiments. Les dommages causés aux biens mobiliers (inventaire du ménage, inventaire commercial) à l'échelle nationale s'étaient montés, pour les assureurs privés, à 143 millions CHF. En 1993, le Valais et le Tessin avaient été particulièrement touchés par de graves inondations, qui avaient causé plus de 300 millions CHF de dommages.

Les assureurs privés suisses sont bien préparés à de tels événements naturels. Ils travaillent d'arrache-pied au traitement des avis de sinistres reçus et soutiennent sans relâche les assurés. Ces derniers sont invités à prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter autant que possible l'ampleur des sinistres, sans toutefois prendre de risques. Il est demandé aux personnes sinistrées de contacter leur assureur dans les meilleurs délais.

En cas de risque imminent d'inondation, il convient de débrancher les appareils électriques et de couper l'alimentation électrique dans la boîte à fusibles. L'alimentation en gaz doit elle aussi être coupée en fermant le robinet de gaz. Les ascenseurs doivent être montés au dernier étage et mis hors service. Les objets de valeur doivent être placés en sécurité, par exemple à un étage supérieur. Il convient par ailleurs de fermer les portes et les fenêtres exposées et de les isoler, de même que les autres ouvertures, à l'aide de sacs de sable et de planches de bois.

La population suisse, en comparaison internationale, est très bien assurée contre les événements naturels tels que les inondations actuelles. Les dommages naturels tels que les crues, les inondations, les tempêtes, la grêle ou les avalanches sont en effet inclus dans l'assurance incendie pour les bâtiments et les biens mobiliers (inventaire du ménage et inventaire commercial). Pour une meilleure péréquation des risques, les assureurs privés se sont regroupés afin de former le Pool dommages naturels. Grâce à ce pool, il est possible d'assurer les dommages causés par les éléments naturels moyennant une prime unifiée supportable par tous les assurés.

Les assureurs privés assurent les bâtiments dans les cantons de Genève, Uri, Schwyz, Tessin, Appenzell Rhodes intérieures, Valais et Obwald et les biens mobiliers dans tous les cantons à l'exception de Vaud et de Nidwald.

Note à l'attention des rédacteurs :

L'Association Suisse d'Assurances (ASA) est l'organisation faitière de l'assurance privée. L'ASA compte environ 70 petites et grandes compagnies d'assurance directe et de réassurance à l'envergure nationale ou internationale employant plus de 42 000 collaboratrices et collaborateurs en Suisse. Plus de 95 % des primes encaissées sur le marché suisse par les assureurs privés l'ont été

par des sociétés membres de l'ASA.

Contact:

ASA

Adrienne Lotz

tél. : 044 208 28 41

E-Mail: adrienne.lotz@svv.ch,

Le présent communiqué de presse est disponible sur le site
www.svv.ch.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100087998/100494974> abgerufen werden.